

CONDITIONS D'ADMISSION A LA LOCATION ET A LA PRESTATION D'ACCOMPAGNEMENT

Les Résidences Ekip'âge Le Rheu, Pont-Péan, Baden et Dinan sont gérées par la Mutualité Bretagne Domicile qui est une entité de VYV3 Bretagne, elles proposent :

- Le Rheu - 36 appartements :
 - 29 appartements de type T2, d'une superficie de 49 à 60 m²,
 - 7 appartements de type T3, d'une superficie de 62 à 70 m²
- Pont-Péan - 36 appartements :
 - 29 appartements de type T2, d'une superficie de 45 à 55 m²,
 - 7 appartements de type T3, d'une superficie de 61 à 68 m²
- Baden - 35 appartements :
 - 3 appartements de type T1 bis, d'une superficie de 30 m²,
 - 3 appartements de type T2, d'une superficie de 49 m²,
 - 16 appartements de type T2, d'une superficie de 54 m²,
 - 13 appartements de type T3, d'une superficie de 66 m²
- Dinan- 36 appartements :
 - 28 appartements de type T2, d'une superficie de 45,5 à 52,5m²,
 - 8 appartements de type T3, d'une superficie de 62 à 69,5 m²
- D'un espace de convivialité au rez de chaussée à la disposition de tous :
 - Point de rencontre avec le professionnel « Ekipier »
 - Accueil des animations



En sus de ces éléments des critères d'attribution légaux sont à prendre en compte :

- Respect des conditions de ressources définies pour le Prêt Locatif Social PLS (Le Rheu, Pont-Péan et Dinan) et PLAI-PLUS-PLS (Baden) entrant dans le financement de la construction de la structure. Un plafond de ressources est fixé annuellement (cf fiche coûts),
- Avoir plus de 60 ans, sans activité professionnelle,
- Les demandes sont étudiées dans le cadre d'une commission d'admission prenant en compte :
 - L'adéquation des revenus avec les plafonds PLS-PLUS-PLAI,
 - La situation sociale de la personne,
 - L'ancienneté de la demande,
- Ce dispositif ne disposant pas d'encadrement continu par un professionnel, les futurs locataires **doivent manifester une autonomie suffisante** leur permettant, avec le concours des services à domicile extérieurs, de vivre dans des conditions satisfaisantes,
- Au moment de son entrée, la personne candidate devra faire état de sa volonté claire et librement consentie d'adhérer à l'organisation du dispositif « Résidence Ekip'âge » avec la prestation d'accompagnement.

Démarches et dossier d'admission :**Dossier d'admission**

Pour intégrer une Résidence Ekip'âge, il vous suffit de :

- Renvoyer la fiche de renseignements complétée avec les pièces annexes suivantes demandées :

- Un **certificat médical**, datant de moins de 3 mois, attestant l'indication ou la non-indication à la vie en logement autonome,
- Pour étudier vos droits à l'accès au logement PLS-PLUS-PLAI :

Tout justificatif de revenus (caisse de retraite principale, caisses de retraite complémentaires, autres...)

Avis d'imposition ou de non-imposition (le plus récent),

Un justificatif des crédits en cours (montant et durée) ou une attestation sur l'honneur précisant l'absence de crédits en cours,

Pour les personnes actuellement locataires : les 3 dernières quittances de loyer et une attestation du propriétaire précisant si vous êtes à jour de vos loyers et charges,

Pour les personnes propriétaires : titre de propriété ou avis de la dernière taxe foncière,

Adresse : VyV 3 Bretagne – Service Ekip'âge – 7 rue des champs de pies
CS 30 008 – 22095 St Brieuc Cedex 9

Mail : accueil.stbrieuc@vyv3.fr

- Votre demande sera étudiée en commission d'attribution.

L'admission n'est définitivement prononcée qu'à l'issue d'une rencontre et de l'aval de votre dossier par la commission d'admission.

**Au moment de l'attribution**

Il sera nécessaire d'apporter et/ou compléter les éléments suivants :

- Une photocopie de la carte nationale d'identité,
- Le contrat de bail signé par le(s) demandeur(s),
- Le contrat de prestations signé par le(s) demandeur(s),
- Un relevé d'identité bancaire ou postal,
- Une attestation d'assurance de votre logement
- Un état des lieux sera réalisé avant l'entrée.

SERVICES PROPOSÉS DANS LE CADRE DE LA PRESTATION DE SERVICES

L'objectif des Résidences Ekip'âge sont de « bien vivre chez soi, bien vivre sa retraite en toute sérénité et sans s'ennuyer » et « d'ajouter de la vie aux années » !



Les services proposés

Une aide personnalisée :

Une écoute des besoins de chaque personne dans son lieu de vie (vie sociale, santé),
Information, conseil et orientation vers les services adaptés,
Soutien aux démarches administratives, (aide à la compréhension des courriers, orientation vers les services adaptés)
Orientation vers les services à la personne extérieurs (ménage, aide aux courses, livraison de plateaux repas, petits bricolages...)

Des activités sociales et relationnelles entre locataires et au sein du quartier, de la ville :

Maintenir le lien social, une vie sociale, une citoyenneté active,
Favoriser l'entraide,
Accompagner l'organisation avec les locataires des animations et des sorties : jeux de société, sorties (cinéma, visites, expositions...), repas en commun, rencontres avec des structures extérieures, fêtes locales...
Possibilité d'organiser des fêtes de famille dans l'espace de convivialité sur réservation.

Des ateliers de prévention : à titre d'exemple,

Des ateliers mémoire,
Des ateliers d'activité physique adaptée,
Des ateliers de prévention des chutes,
Des ateliers nutrition,
Des ateliers de sensibilisation à la santé visuelle et auditive.

D'assurer la sécurité et la sérénité :

Aide et orientation à la mise en place d'aides techniques (téléalarme, adaptation individuelle du logement, aides domotiques...)

Développer l'entraide au sein de la résidence et dans le quartier, lien avec les associations...,

Visites à domicile dans le respect de la vie personnelle,

Orientation pour les petits dépannages **en lien avec une structure de service à la personne**

Soutien des aidants familiaux :

Rencontre avec les familles si besoin, information, accompagnement



Les modalités d'exercice

Information des bénéficiaires :

Plaquette d'information, mentionnant le projet de service

Règlement de fonctionnement,

Contrat de service, indiquant de façon claire les coûts de service de base et des services facultatifs.

Adaptation des locaux :

Les locaux communs sont adaptés aux déficiences motrices et/ou sensorielles et sont conçus pour faciliter la vie sociale. Les espaces extérieurs sont aménagés pour faciliter les rencontres.

Encadrement humain de qualité :

Ce professionnel (Ekipier) dispose d'un contrat de travail et des garanties réglementaires du droit du travail et conventionnelles.

Des rencontres inter-ekipiers sont organisées régulièrement.

Il lie des partenariats avec les services de la ville, le CLIC, les associations, les services à la personne, les services de santé...

Ses horaires de présence sont clairement communiqués et des possibilités de messagerie existent en dehors de ses heures,

Un remplacement pourra éventuellement être prévu en cas d'absence de ce professionnel.

Garantie qualité :

Enquêtes de satisfaction,

Recueil des plaintes et traitement des réclamations,

Commission d'animation et de vie sociale (2 fois par an)

Si nécessaire, merci d'indiquer les autres personnes à contacter par ordre de priorité :*

Ordre de priorité	Nom et prénom	Adresse	N° Téléphones	Liens de parenté
1			Fixe : Portable : Mail :	
2			Fixe : Portable : Mail :	
3			Fixe : Portable : Mail :	



L'admission n'est définitivement prononcée qu'à l'issue d'une rencontre et de l'aval de votre dossier par la commission d'admission.

Dossier à renvoyer à l'adresse suivante :

Adresse : VyV 3 Bretagne – Service Ekip'âge – 7 rue des champs de pies
 CS 30 008 – 22095 St Briec Cedex 9
 Mail : accueil.stbriec@vyv3.fr

Fait à

Le :

Signature :